



Questions / Réponses Réunion DP 14 Février 2019

Question 1 / Tous les services / Amplitude horaire journalière d'un cadre et d'un non cadre

Pouvez-vous nous rappeler quel est l'amplitude horaire journalière maximum d'un CEA ?

Pouvez-vous nous rappeler quel est l'amplitude horaire journalière maximum d'un non cadre ?

Réponse : L'amplitude maximale est de 11 heures par jour pour l'ensemble des salariés.

Question 2 / Tous les services / Heures supplémentaires non cadre

Si l'amplitude horaire journalière est dépassée, quelle compensation peut avoir le salarié et comment ?

Réponse : Les heures seront à déclarer dans l'outil automatisé heures supplémentaires. Pour rappel, elles sont réalisées à la demande du manager. Si le salarié dispose d'une réduction du temps de travail sous forme de Jours de Temps Libre répartis sur l'année, le seuil de déclenchement est fixé à 39 heures hebdomadaires. La compensation est à 100% du taux horaire jusqu'à 39 heures, les 8 heures suivantes sont payées 125 % du taux horaire puis à 150%.

Si le salarié ne dispose pas d'une réduction du temps de travail annuelle, le seuil de déclenchement est fixé à 35 heures hebdomadaires, les 8 heures suivantes sont payées 125 % du taux horaire puis à 150%.

Question 3 / DVF Alliance / Recrutements

Les deux CDD actuels sont en fin de contrat le 28 février. Comptez-vous les renouveler ? Sinon comptez-vous recruter et quand ?

Réponse : Nous sommes dans une phase d'observation des volumes d'appels entrants "post arrêt de come". C'est la volumétrie des appels qui déterminera le nombre de salarié nécessaires à l'activité. Un CDD a été renouvelé pour 3 mois.

La CFE-CGC Orange restera très attentive sur le sujet pour éviter à nouveau l'apparition de R.P.S (Risques Psycho Sociaux) comme dans le passé pas si lointain !

Question 4 / DRSC ARC / Recrutements

Où en êtes-vous des recrutements Haut de marché, Milieu de marché, SPES et déploiement ?

Réponse : Nous avons toujours en ligne les offres correspondant à ces trois équipes.

MDM = 1 candidature bassin qui sera reçue prochainement

HDM = 2 recrutements au 01/04

SPES = plusieurs recrutements ou mouvements internes réalisés ces derniers mois

Déploiement = offre en cours

Des visites découvertes sont en cours.

Question 5 / RH / Recrutement

Nous constatons que l'annonce pour le poste à pourvoir en qualité de DRH n'est plus accessible dans Orange Jobs.

Le poste a-t-il été pourvu ? Si oui à quelle date prend-t-il ses fonctions ? Quand comptez-vous en faire l'annonce et présenter le nouveau DRH CSE SUD ?

Réponse : La nomination a été annoncée au Codir vendredi 8 puis à l'encadrement lors du séminaire 12 Février

Elle sera relayée dans les réunions d'équipe. Il doit prendre ses fonctions début mai avec un biseau début avril.

Souhaitons la bienvenue au nouveau DRH du CSE SUD. [Fiche Annuaire Anoo](#)

Question 6 / Tous les services / Communication des promos

Quand la communication de promus du S2 2018 va-t-elle être faite ?

Réponse : Le 4 décembre 2018, l'équipe Codir a eu l'honneur de recevoir et de féliciter les collaborateurs de Montpellier ayant bénéficié d'une Mesure Emploi Compétences (MEC) ou d'une promotion durant le deuxième semestre 2018.

La communication a été faite sur Piazza/CSE Sud

Ce que la Direction a l'air d'oublier c'est les promus suite à l'ARCQ.... Ne sont-ils pas comme les autres « Promus » ? Pourquoi cette différence de traitement et comment l'expliquer ?

Question 7 / Tous les services / Vœux du Directeur

Nous constatons par un mail de la communication datant du 28 Janvier que le 15 Janvier le Directeur a souhaité ses vœux autour d'une galette.

Pouvez nous expliquer pour quelles raisons l'ensemble de salariés n'a pas été invité ?

Réponse : Un push mail a été envoyé à tous les managers du centre, et pour ne pas désorganiser l'activité, ce sont les managers qui ont inscrit leurs collaborateurs sur l'une des deux sessions proposées.

Une fois les collaborateurs inscrits, une invitation Outlook a été envoyée aux collaborateurs pour leur indiquer à quelle session ils sont attendus.

La CFE-CGC Orange une fois de plus signale à la Direction que certains salariés n'ont pas été invités et cette dernière renvoie vers les managers...

Question 8 / Tous les services / Prélèvement à la source

A partir de quels éléments du bulletin de paie des salariés de droit privé, est appliqué le taux de prélèvement à la source ?

A partir de quels éléments du bulletin de paie des fonctionnaires, est appliqué le taux de prélèvement à la source ?

Réponse : Le montant du prélèvement à la source est déterminé par application du taux de prélèvement sur le net fiscal du mois. Il s'adapte automatiquement au montant de vos revenus mensuels, à la hausse ou à la baisse.

La CFE-CGC Orange vous conseille de vérifier vos Bulletins de salaire car des erreurs nous ont été signalées. N'hésitez pas à venir nous poser vos questions.

Question 9 / Délégation Valideur Onéo

Pour quelle raison la délégation de valideur Onéo en cas d'absence de courte durée du manager ne peut pas être automatique via le N+2 ?

Réponse : Cette question n'est pas du périmètre du CSE. Le manager absent a la possibilité de subdéléguer au superviseur de son choix.

Question 10 / Tous les services / Restauration / Titres Restaurant dématérialisés

Les salariés se retrouvent souvent face à des restaurateurs qui ne prennent pas Titres Restaurant dématérialisés. L'entreprise compte-t-elle faire des remontées auprès du prestataire afin que ce dernier multiplie son réseau et que cela ne pénalise pas les salariés ?

Un salarié n'a pas pu utiliser ses Titres Restaurant dématérialisés à Narbonne, bien que le restaurant soit conventionné Titres Restaurant dématérialisés. Y-a-t-il des limitations géographiques ?

Réponse : Les cartes délivrées par UP sont toutes de 2ème génération et embarquent le « sans contact » ; mais la mise à jour des TPE relève de la seule responsabilité des commerçants.

Le Groupement d'Intérêt Economique communique régulièrement auprès des commerçants sur les mises à jour. Une force de vente supplétive chez UP est également au contact des affiliés du réseau. Il n'y a aucune limitation géographique avec les Titres restaurant dématérialisés.

Question 11 / Tous les services / Salles de réunion

Les salariés ont appris l'existence et souhaitent connaître la procédure pour réserver le ""showroom"" installé dans les locaux de l'AEOC au R.D.C d'Apollo pouvant être réservé aux mêmes titres que les autres salles de réunions du site Apollo.

Quelle est donc la procédure de réservation ? Où la trouve-t-on ? Qui la gère ?

Réponse : Le showroom n'est pas une salle de réunion mais une salle réservée aux visites clients pour exposer nos produits. Les clés sont tenues par l'AE.

Question 12 / Tous les services / Données Skype, mails et données téléphone mobile pro (data, sms)

Pouvez-vous nous dire où sont stockées les données conversation Skype, les mails et les sms ? Qui y a accès ? Pendant combien de temps ?

Réponse :

Pour la messagerie :

- tant qu'elles ne sont pas archivées, les données de messagerie (mail, calendrier, contact) sont stockées sur des serveurs hébergées dans les data center Orange de Val de Rueil ou de Lille ou d'Aubervilliers. Conservées tant que l'utilisateur ne les supprime pas ou ne les archive pas. Après suppression / archivage, elles restent présentes dans les sauvegardes serveurs. Elles sont accessibles uniquement par l'utilisateur au travers de l'accès à sa boîte. Et par les personnes habilitées de l'exploitation qui peuvent y accéder uniquement sur requête validée par la sécurité DISU ou groupe. Idem, les sauvegardes sont accessibles aux exploitants mais jamais utilisées à titre individuel (restauration de la base de données serveur uniquement)

- Quand elles sont archivées dans un pst, elles ne sont accessibles que de l'utilisateur (sauf requête administrative pour accéder au poste de l'utilisateur, là encore validation sécurité disu / groupe obligatoire)

Pour Skype :

- Les données Skype ne sont stockées que chez les utilisateurs qui ont activé l'historisation des conversations.

- Ils reçoivent le contenu d'une conversation sous forme d'un mail, ce mail peut être supprimé à tout moment comme tout autre de mail.

- Aucune donnée de conversation n'est conservée sur les serveurs Skype.

Question 13 / Tous les services / Accord handicap 1 / Article 1-2-2 « les moyens pour soutenir les recrutements en alternance et en stage »

« Pour réussir pleinement l'exercice de leur mission, les acteurs (accompagnants-tes) se rapprochent du correspondant handicap. Ils suivront systématiquement une formation complémentaire de sensibilisation à l'insertion et au travail quotidien avec des personnes en situation de handicap. » ainsi que « Afin d'aider le-la manager à accueillir au mieux un-e collaborateur-trice en situation de handicap, il-elle suit la nouvelle formation dédiée au management d'une personne en situation de handicap : « je manage une personne en situation de handicap ».

Tous les managers de notre périmètre ont-ils suivi ces formations ?

Réponse : Des formations sont proposées tout au long de l'année en France et elles sont en visibilité sur Orange Learning. Ces formations sont ouvertes à tous quelque soit le lieu de travail.

Il y a 3 types de formation :

- Démystifions le handicap (ouverte à tous)

- J'accompagne, je recrute un salarié en situation de handicap (pour la fonction RH dont les conseillers Orange avenir)

- Je manage un salarié en situation de handicap

Sur le territoire de l'Occitanie :

- la prochaine formation « démystifions le handicap » aura lieu le 14 mars à Toulouse.

- Les prochaines formations « je manage un salarié en situation de handicap » auront lieu le 6 juin à Toulouse et le 11 juin à Montpellier

En ce qui concerne le suivi, il est difficile de savoir si tous les managers de salarié en situation de handicap ont suivi la formation « je manage un salarié en situation de handicap », cette formation étant dispensée depuis des années.

La CFE-CGC Orange constate une fois encore que le suivi des formations n'est pas une priorité quel que soit le sujet de la Formation.

Question 14 / Tous les services / Accord handicap / Article 7-1 « les programmes de sensibilisation et formation »

« Par ailleurs la formation « j'accompagne/je recrute une personne en situation de handicap », pilotée nationalement, sera dispensée dans la mesure du possible au plus près des salariés-es dans les bassins d'emploi. »

Des formations ont-elles été dispensées sur notre périmètre ?

Réponse : La formation « j'accompagne, je recrute un salarié en situation de handicap » a déjà été dispensé sur le territoire de l'Occitanie en octobre 2016. Nous la reprogrammerons sur le territoire quand nous aurons un nombre de salariés suffisant pour monter une formation en local. Un grand nombre des salariés d'Orange avenir et de l'Agence Recrutement sont formés.

Question 15 / Tous les services / Accord handicap / Article 7-1 « les programmes de sensibilisation et formation »

« Dans un objectif de transmission et de sensibilisation, un dispositif d'animation du réseau des handimanagers déjà labellisés, sera lancé. »

Y'a-t-il des handimanagers sur notre périmètre ? Qui sont-ils ? Un dispositif d'animation est-il en place ? Si oui, sous quelle forme ?

Réponse : Nous avons des handimanagers sur notre territoire. A ce jour, il n'y a pas de nouvelles sessions de formation programmées pour étendre ce réseau. Il n'y a pas eu de sollicitation. Les correspondants handicap des Etablissements secondaires vont être interrogés sur ce point. Une nouvelle campagne de sensibilisation pourra être organisée.

La Direction du CSE Sud répond encore à moitié aux questions de la CFE-CGC Orange car si nous avons des handimanagers nous ne connaissons pas leurs noms...

Question 16 / Tous les services / Accord handicap / Article 4-1-2 « Les correspondants-es handicap des établissements principaux et secondaires »

« Les correspondants-es des établissements principaux se coordonnent pour diffuser largement l'information auprès des salariés-es d'un bassin d'emploi géographique (formations, événements etc..) »

Combien de diffusions ont-été effectuées sur notre périmètre en 2018 ?

Réponse : La dernière campagne de sensibilisation sur le handicap, a eu lieu lors de la semaine de l'Handagement. Une animation spécifique de sensibilisation a été organisée sur 10 de nos sites et a touché environ 500 participants. Nous avons sensibilisé au handicap, avons communiqué sur l'accord, sur les compensations et sur la formation démystifions le handicap.
Une formation « langage des signes » est toujours dispensée au CSE Sud

Question 17 / Tous les services / Accord handicap 1 / Article 4-1-2 « Les correspondants-es handicap des établissements principaux et secondaires »

La sollicitation du correspondant handicap de l'établissement secondaire est précisé comme suit «En terme d'accueil, lors d'un nouveau recrutement ou d'une mobilité entrante, le-la correspondant-e en entité accompagne les managers lors de l'accueil et de l'intégration, y compris avec les acteurs agissant sur les domaines de l'accessibilité et de la sécurité ».

Les managers ont-ils connaissance de cette possibilité sur notre périmètre ?

L'activité des correspondants handicap de notre périmètre est-elle identifiée dans la fiche annuaire ?

Réponse : Les correspondants handicap connaissent ce sujet. L'activité des correspondants handicap, leur nom est à la disposition de tous sur le site anoo.

Question 18 / Tous les services / Accord handicap / Article 4-2-1 4-2-1 « La coordination des acteurs-trices »

« Lorsqu'une solution de maintien dans l'emploi est envisagée pour un-e salarié-e, une pluralité d'acteurs-trices interviennent, et ce, quel que soit le handicap. Le-la correspondant-e handicap d'établissement principal ou secondaire reste le-la coordinateur-trice et assure la mise en relation des acteurs-trices locaux-ales : le-la manager, le-la Rh de proximité-e, le-la médecin du travail, le-la préventeur-trice, l'assistant-e sociale, l'infirmier-e, l'ergonome et le CHSCT, afin d'optimiser la recherche de solutions. »

Pouvez-vous nous indiquer si ce dispositif est prêt à être activé sur notre périmètre si la situation de présente ?

Réponse : Oui, nous travaillons en pluridisciplinarité sur tous les dossiers qui le nécessitent et au cas par cas.

Pour tout savoir sur **Accord pour l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap et la lutte contre les discriminations, c'est [ici](#)**

Question 19 / Tous les services / Véhicules de pool

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi et comment la réservation d'un véhicule de pool peut être annulé par OAP sans contact avec le salarié ?

Comment se fait-il qu'un salarié s'est vu annulé sa réservation sans explication et solution de remplacement un dimanche soir par sms ?

Réponse : Cette question ne concerne pas le périmètre du CSE Sud

Question 20 / Tous les services / Véhicules de pool

Dans le cadre de la transition écologique largement recommandée par la direction nationale, le personnel demande quand les véhicules diesel attitrés et du pool, seront-ils remplacés par des véhicules à "essence" ? Ou mieux "Hybride" ?

Réponse : Cette question ne concerne pas le périmètre du CSE Sud

Question 21 / Tous les services / Véhicule de pool

Reprise question 8 du 20 12 2018 « Reprise question 15 du 20 09 201 Nous avons constaté l'absence de disques de stationnement dans les véhicules de pool. Pouvez-vous faire le nécessaire pour équiper les voitures ? Votre réponse : Le CSE n'a pas la responsabilité du parc automobile. Nous faisons suivre la demande à la SSO. Quelle a été la réponse de SSO car nous constatons que les véhicules Apollo n'en sont toujours pas équipés ? Votre réponse le 20 12 2018 : La commande sera faite la semaine prochaine.

Nous constatons que les véhicules Apollo n'en sont toujours pas équipés à date de la semaine 7 2019, comptez-vous relancer rapidement SSO ?

Réponse : Cette question ne concerne pas le périmètre du CSE Sud.

A nouveau ou encore et toujours, la CFE-CGC Orange continuera de poser des questions qui concernent les salariés du CSE Sud quel que soit le périmètre en rappelant à la Direction qu'ils sont les « seuls interlocuteurs » de ces salariés !

La prochaine réunion DP du CSE SUD est programmée le 28 Mars 2019

Vous avez des questions, des réclamations, des préoccupations.

N'hésitez pas à contacter vos représentants CFE CGC.

Vos élus DP CSE SUD : Laurence OURTIES, Antoine ROESER, Blandine BARTHES, Mohamed BENYAHIA, Hélène FAUS, Sandrine FRASCA.



Retrouvez ce compte-rendu et les publications de votre établissement :
<https://www.cfecgc-orange.org/do-sud/>

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

